

Image not found or type unknown



litige apres vente de voiture

Par **VINCENT44440**, le **18/12/2010** à **14:42**

bonjour, suite a une vente de mon vehicule il y a trois semaines l'accereur me recontact pour que je reprenne le vehicule ou que je paye une facture de boite de vitesse casse. la voiture marchai tres bien a la vente et bien avant ! il ne peut donc pas justifier un vice cache !? que doit je faire en tan que vendeur et ce que je risque ?

la voiture es une BMW X5, avec plusieurs recherche il s agit que la boite de vitesse est une piece d'usure et que sur ce model (annee 2003) elle es defaillante arrive au kilometrage de la vente. qu en pensez vous ?

merci d avence

cordialement

mr vines